

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Edito

Date de dépôt : 12/10/20

Date limite de distribution : 16/10/20

Sommaire

Edito

(p. 1)

Témoignages

(p. 2)

Carte scolaire

(p. 3)

CHSCT

(p. 4)

Evaluations nationales

(p. 5)

« Agir pour l'Ecole »

(p. 6 et 7)

Retraites

(p. 8)

Début de carrière

(p. 9)

AESH et PIAL

(p. 10)

Adhésion

(p. 10 à 12)

Un virus qui s'arrête à la porte des écoles...

On connaissait le nuage de Tchernobyl, respectueux des frontières, s'arrêtant à la limite de celles de la France. On découvre maintenant un virus convaincu du caractère sanctuarisé des établissements scolaires, s'arrêtant à la porte des écoles...

Respecter la distanciation physique dans des classes où on compte parfois 30 élèves relève de la gageure. Tout comme respecter les mesures sanitaires lorsqu'on manque de points d'eau dans les écoles... Une étude récente révèle qu'en septembre plus d'un tiers des clusters se sont déclenchés dans les établissements scolaires. **En 3 semaines, 10 établissements scolaires et plus de 200 classes de l'académie de Lille ont fermé entre la rentrée et l'allègement du protocole sanitaire le 22 septembre.**

On comprend pourquoi le ministre de l'Éducation, d'ordinaire si prompt à défilier dans les médias, reste en ce moment aussi discret sur le sujet sanitaire, pour se faire consultant en mode républicaine et expert en « tenue vestimentaire normale ». **Comme l'expliquait la FSU au Ministre lors du CHSCT du 25 septembre, la situation est alarmante dans les écoles, les personnels épuisés, le risque d'extension de l'épidémie avéré.**

Le silence du Ministre sur ce sujet est révélateur de l'embarras d'un gouvernement qui a sciemment négligé l'Éducation dans son plan de relance, refusé les recrutements de personnels et l'admission des candidats aux concours d'enseignement inscrits sur listes complémentaires. Bref, qui, comme à son habitude, laisse toujours les personnels se débrouiller.

Alors Monsieur le Ministre, ne vous en déplaise, la tendance pour l'automne-hiver 2020 doit être à la protection des personnels !

**Le SNUipp-FSU 62 continuera
d'agir en ce sens.**



David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur
Co-secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62

Octobre 2020

Témoignages

... Confiné-es, déconfin-ées, mais toujours mobilisé-es au quotidien !

J'ai trouvé ce stage syndical au demeurant très intéressant !

Un grand merci aux SNUipp 59 et 62 pour votre travail, votre investissement, votre aide, vos conseils dans l'obtention de mon exeat puis mon ineat. Ça n'a pas été simple mais on y est arrivé !!!



En cette année si particulière, il me semblait nécessaire de vous le dire. Merci pour la continuité des infos pendant le confinement et le déconfinement ! Et surtout bon courage pour le travail autour du mouvement ! Car là, on mesure bien les conséquences du choix de ne plus associer les représentants du personnel !

Merci de m'avoir accompagnée et aidée dans les démarches, je n'aurais pas osé sans vous.

Je me permets de vous écrire afin de savoir si vous aviez les coordonnées du PES affecté? Merci pour votre réponse et surtout votre travail exceptionnel.

Merci pour la réactivité dans cette période où la sollicitation des syndicats est sans aucun doute inégalée à ce jour. Bon courage et félicitations pour le travail effectué.

En tout cas, un grand merci pour ta compréhension et ton écoute. Nous, enseignants, avons conscience du rôle important que jouent les syndicats tout au long de l'année. Cette période compliquée en est encore plus révélatrice. Bravo à vous.

Bonnes vacances à tous, un grand merci pour votre présence et vos attentions durant cette période étrange et compliquée.

J'avoue avoir été très déçue lorsque j'ai reçu ma première appréciation, je la trouvais injuste et révoltante. Merci d'avoir pris le temps de m'expliquer qu'un recours était possible, merci de m'avoir envoyé le modèle de lettre. Grâce à toi et aux collègues du SNUIPP, j'ai retrouvé la motivation de retravailler et un peu de reconnaissance!

Je souhaite vivement te remercier ainsi que toute l'équipe du SNUIPP, sans vous je ne sais pas ce que l'on deviendrait!



Merci pour vos mails d'infos quotidiens pour que nous soyons informés en ces temps difficiles. On se sent moins seuls ! En lisant vos requêtes, j'y retrouve votre bon sens, votre souci de l'égalité sur le terrain. Merci beaucoup pour toutes ces précisions, c'est beaucoup plus clair pour moi.

Je souhaitais vous remercier pour votre soutien lors du mouvement. Une fois de plus vous avez été présents jusqu'au bout pour ces affectations.



J'en profite pour vous dire, à toi comme à toute l'équipe, un grand merci pour votre implication sans faille et votre investissement pour la défense de nos droits en ces temps très obscurs.

Merci pour ce travail incroyable et si précieux ! Je vous remercie de m'avoir répondu aussi promptement, alors même que notre hiérarchie nous laisse dans un flou total. Je compte bien prendre mon adhésion au SNUIPP pour l'année 2020/2021.

Merci beaucoup pour l'information quant à mon passage à la hors-classe : quelle bonne nouvelle en cette veille de vacances ! Je vous souhaite à tous de pouvoir profiter au maximum de ce temps de repos bien mérité après cette période si tumultueuse.



adhérer.snuipp.fr
1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES

Carte scolaire

... Exigeons une baisse des effectifs dans toutes les classes !



Le manque d'ambition du gouvernement

Le Président de la République avait annoncé vouloir dédoubler les grandes sections en REP et REP + et limiter à 24 élèves toutes les classes de GS, CP et CE1 en milieu « ordinaire » en 3 ans. A lui seul, le dédoublement des GS en REP et REP+ nécessite 150 postes ! La carte scolaire pour les autres niveaux s'annonçait donc difficile car la dotation départementale était négative. **La FSU est donc intervenue à tous les niveaux pour exiger de nouvelles mesures pour la rentrée, notamment pour cette année "covid". Ainsi, nous avons pu éviter le pire en obtenant une dotation nulle.**

Malgré cela la FSU a voté contre le projet de carte scolaire. Et même si l'IA se félicite des statistiques des taux d'encadrement dans le Pas-de-Calais, **pour la FSU, elles ne reflètent pas la réalité de terrain et les conditions de travail difficiles.**

La baisse des effectifs partout est une demande forte des enseignant-es et cela nécessite un investissement d'ampleur pour l'école. **La FSU réclame des**

moyens pour un service public de qualité sur tout le territoire permettant d'exercer notre métier dans de bonnes conditions et garant de la réussite de tous les élèves, d'autant plus que la crise sanitaire a renforcé le creusement des inégalités et le besoin d'accompagnement pédagogique fort.

Or, cette année encore, de nombreuses classes sont à plus de 25 élèves en milieu ordinaire et à plus de 20 en éducation prioritaire, voire à 30 dans certaines classes de maternelle, car les enfants de 2 ans ne sont toujours pas comptabilisés partout. Les moyens pour le remplacement et la formation sont toujours insuffisants, les RASED ne sont pas renforcés et les maîtres supplémentaires sont inexistantes. **Le SNUipp-FSU chiffre à 90 000 le nombre de postes qu'il faut créer dans le premier degré pour abaisser les effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage.** C'est le projet ambitieux sur lequel doit reposer l'école « du jour d'après ».

Les revendications du SNUipp-FSU 62

- que le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 25 en ordinaire et pas plus de 20 en Education Prioritaire
- prise en compte de l'ensemble des 2 ans dans le calcul des effectifs de chaque école
- compter l'ensemble des élèves d'ULIS dans les effectifs des classes
- rétablissement et extension du dispositif PDMQDC
- rétablissement et développement des RASED

Oui ! Agir, c'est possible avec votre aide !

Vos représentant-es FSU en CTSD sont engagé-es tout au long de l'année pour défendre vos conditions de travail. Pour nous donner les moyens d'agir pour votre école, faites-nous parvenir vos prévisions d'effectifs dès que possible. Dès que vous les faites remonter à votre IEN par exemple ! Cela nous permettra d'anticiper une éventuelle fermeture ou ouverture et de travailler avec vous, avant les propositions de carte scolaire, pour tenter d'éviter cette fermeture ou de gagner cette ouverture. Sans votre aide, nous ne pouvons rien faire au préalable ! Pour cela, vous trouverez, sur notre site, une enquête qui nous permettra d'évaluer les risques et les possibilités.

Vos représentant-es au CTSD :

David Blothiaux pour le bassin de Lens-Hénin-Carvin : 07-67-29-61-31 / sephyro-1er@hotmail.fr

Dominique Dauchot pour les bassins d'Arras et de Béthune : 06-27-01-02-43 / domdauchsnu62@yahoo.com

Arnaud Delplanque pour les bassins de Calais et de Boulogne : 07-81-55-67-10 / arnaud.delplanque@orange.fr

Calendrier

- en novembre : CTSD Bilan de rentrée et perspectives
- en janvier / février : Groupe de travail carte scolaire et CTSD carte scolaire (ouvertures/fermetures)

... Défendons nos conditions de travail !

Le CHSCT, qu'est-ce que c'est ?

Le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) est une instance départementale (CHSCTD), académique (CHSCTA) et ministérielle (CHSCTMEN) chargée notamment de mener des études et dresser des bilans de tout ce qui est mis en place dans les établissements scolaires en matière d'hygiène et sécurité, de faire des propositions à l'Administration en tant qu'employeur en matière de prévention ou d'accompagnement professionnel des problèmes de santé des personnels et d'amélioration des conditions de travail.



écrans...) et les situations d'agression ou de harcèlement.

Le **registre SST** (Santé Sécurité au Travail) permet de recenser les observations et problèmes liés à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le **registre DGI** (Danger Grave et Imminent) permet de signaler des situations qui présentent un danger grave et imminent.

A quoi sert le CHSCT ?

Les enseignant-es exercent dans des conditions qui sont potentiellement source de risques psycho-sociaux. **Aujourd'hui, il est possible de faire appel au CHSCT lorsque les conditions de travail sont modifiées ou se dégradent.** Le CHSCT, composé de délégués du personnel, sous la présidence du recteur ou du DASEN, est informé et consulté sur les conditions de travail, l'entretien, la construction, l'organisation du travail, les horaires, les projets d'aménagement ou encore les réformes importantes. Il émet des avis et des préconisations, conduit des enquêtes et des visites sur le terrain pour réduire ou supprimer les risques qui peuvent exister. **Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de travail.**

Prévenir les risques, les signaler

Le **DUER** (document unique d'évaluation des risques) élaboré avec les enseignant-es permet d'identifier et de prévenir les risques : il recense les modifications importantes des conditions de travail (construction ou fusion d'une école, changement des horaires de travail...), se penche sur l'ambiance de travail (le bruit, l'éclairage, les

Saisir le CHSCT

Les enseignant-es peuvent saisir le CHSCT pour une adaptation du poste de travail si nécessaire (personnel handicapé, femme enceinte...), en cas de violence (insulte, agression...) ou en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Le CHSCT est également saisi en cas d'exercice du droit de retrait lorsque l'enseignant-e estime qu'il-elle est exposé-e à un danger grave et imminent. **Des élu-es du SNUipp et de la FSU siègent au CHSCT Pas-de-Calais.**

Le CHSCT : un outil remis en cause

Le CHSCT dans la Fonction publique est un outil récent, créé en 2010. Un outil qui commence à fonctionner, à bien fonctionner. Un peu trop pour le gouvernement qui a décidé, par l'intermédiaire de sa Loi de Transformation de la Fonction publique, entrée en application au 1er janvier 2020, de supprimer les CHSCT à partir de 2023.

Mais aujourd'hui, dans le contexte inédit que nous vivons toutes et tous, qui oserait prétendre que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est inutile dans l'Education Nationale ? Et dans la Fonction publique dans son ensemble ?

Contactez vos élu-es aux CHSCT



Dominique DAUCHOT

Élue au CHSCT Académique et au CHSCT Départemental

Maxime VASSEUR

Élu au CHSCT Départemental



eluschsctsnuipp62@gmail.com



Evaluations nationales

... L'allègement de 6h d'APC ne suffit pas !

Evaluations nationales : Pour le SNUipp-FSU, c'est toujours non !

Vous avez fini la passation des fameuses évaluations nationales ? Désormais, vous "bénéficiez" de 6h déduites de vos APC en remerciement pour la saisie des résultats ET pour recevoir tous les parents d'élèves... Mais pour le SNUipp-FSU : c'est toujours non ! Explications.

- **Ces évaluations ne sont pas un outil d'aide d'évaluation diagnostique des élèves.** Ce ne sont pas les enseignants qui se chargent de la correction et les seuls retours des évaluations sont très tardifs.
- **Quel enseignant attend l'analyse de ces résultats** pour se rendre compte des difficultés et réussites des élèves et adapter son enseignement ?
- **Ces évaluations mettent à mal nos élèves, notre professionnalité, l'école de la réussite de toutes et tous !** Nous sommes des professionnels ! N'en doutons pas ! Chaque enseignant sait évaluer ses élèves de manière à construire son enseignement. Ne nous laissons pas endormir par cet épisode de confinement. Les évaluations nationales CP et CE1 sont bien les mêmes que l'année dernière, soit des exercices qui s'apparentent plus à des tests cognitifs qu'à de véritables points d'étapes permettant de construire nos apprentissages.
- **Rectification : il y a bien du nouveau puisque les livrets font désormais 64 et 68 pages... Et oh, joie, bonheur un chapitre final sur : le confinement ! Un coupable mélange des genres... L'Éducation Nationale évalue le confinement !** De qui ? Des enfants, des parents, des enseignants ? A vous de juger... En effet, 7 questions concernant la période de confinement se sont glissées sans crier gare dans les tests psychométriques qui, rappelons-le, ne visent qu'à ôter aux enseignants leur expertise professionnelle. Ces tests n'étant ni construits, ni pensés ni corrigés par les enseignant.es, puisque c'est un algorithme qui vient « benchmarker » les résultats des élèves. Ou quand la startup-Nation veut faire de l'École un champ d'expérimentation tous azimuts ! **Pour rappel, ces questions sont facultatives !**
- Les cahiers de l'élève ainsi que les guides pour le professeur étaient disponibles aux parents d'élèves qui désirent préparer leurs enfants avant même leur passation.

L'Administration nous dit que la passation par tous les élèves est indispensable pour que les résultats aient une valeur scientifique... Mais visiblement le biais selon lequel les parents peuvent utiliser les sujets publiés en ligne avant la date de passation pour améliorer les résultats de leurs enfants ne pose aucun problème à la valeur scientifique de ces évaluations !

Pas ou trop peu d'informations ont été communiquées aux enseignant.es pour leur faire part de l'existence même de la note d'information aux familles. Dans cette note d'information, les parents d'élèves apprennent que :

- Les questions posées aux élèves concernant leur ressenti par rapport au confinement sont facultatives.
- Le traitement des réponses aux questionnaires d'évaluation est laissé à des sous-traitants.
- L'hébergement des données est également laissé à un sous-traitant.
- Les données d'identification sont conservées, jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans après la sortie de l'élève du système scolaire.
- Les parents d'élèves peuvent accéder aux données concernant votre enfant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/evaluations-droits
- Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, les parents peuvent contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/contact-DPD
- Il est possible d'adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Alexandra DEHOUCK

Consignes syndicales

Le SNUipp-FSU appelle tous les collègues :

- à ne pas faire passer et renseigner le questionnaire sur le confinement.
- à déduire des 108h le temps effectivement écoulé pour la saisie des résultats des évaluations ET des rencontres avec les familles (pour rappel, le forfait 24h rencontre avec les familles est déjà inclus dans les 108h).

"Agir pour l'École"

... Défendons notre liberté pédagogique !



« Agir pour l'école » : un protocole d'enseignement de la lecture réducteur et contesté dans le Pas-de-Calais

Agir pour l'école, contrairement aux mouvements d'éducation populaire, n'est pas agréée comme association complémentaire de l'École et ses protocoles suscitent de nombreuses réserves et critiques. Pour le SNUipp-FSU 62, face à cette expérimentation d'un organisme financé par des multinationales très éloignées du monde éducatif, notamment Total, Société Générale, AXA, HSBC, Dassault... , le doute s'impose plus que jamais.

« Agir pour l'école » : un protocole figé et réducteur

Une méthode fermée et répétitive

Le protocole d'enseignement de la lecture proposé par *Agir pour l'École* (quel que soit le support expérimenté : livret ou tablette numérique) vise **l'entraînement systématique du décodage (associer lettres et sons pour oraliser les mots) et de la fluence (fluidité de la lecture orale)**. Dans sa version conçue pour le travail en classe, il est fondé sur des séances quotidiennes de trente minutes en petits groupes de niveaux (4 à 7 élèves), déterminés par les résultats à un test initial.

Un enseignement dirigé

Le protocole fournit à l'enseignant-e un canevas de séance, aux consignes détaillées, à suivre à la lettre. Il s'agit de **maximiser les sollicitations individuelles orales**. Le rôle premier de l'enseignant-e consiste à dire la règle, la combinaison sons-lettres à opérer, et à leur tour, **les élèves répètent, répètent, répètent...** Par exemple, jusqu'à 25 occurrences de 12 syllabes « consonne + voyelle » réelles ou artificielles. La progression proposée aux élèves n'est pas du ressort de l'enseignant-e mais issue du résultat exclusif aux tests qui jalonnent le protocole. **L'échec oblige à la réitération des séances déjà menées, sans modification, jusqu'à la réussite au test.**

Un outil exclusif

Enfin, le **recours à d'autres supports ou méthodes** pour l'apprentissage de la lecture, qui constitue pourtant une pratique courante d'enseignement, est **jugé « contre-productif » par Agir pour l'École.**

Une conception réductrice de la lecture

Le protocole repose sur une conception réductrice de la lecture centrée sur la maîtrise du code et de la fluence. Or la recherche ne confirme **pas de transfert automatique des acquisitions en décodage et fluence vers les compétences expertes d'une compréhension fine des textes** à usages sociaux et culturels. **Une bonne fluence ne vaut pas maîtrise experte de la lecture**, à moins d'entretenir la confusion entre une composante de la lecture (décoder vite à voix haute) et l'acte de lire dans toute sa complexité. **La corrélation qui peut exister entre fluence et compréhension n'est pas un rapport de causalité, en particulier en fin de processus d'apprentissage de la lecture.**

Des insuffisances constatées

La recherche mais aussi l'institution elle-même, à travers des études de la DEPP (service statistique du ministère de l'Éducation Nationale) et un rapport de l'Inspection Générale (IGEN) n'ont pas tardé à pointer unanimement les **insuffisances du protocole.**

Non-conformité aux programmes

Le temps quotidien consacré au protocole excède les recommandations horaires officielles pour l'étude de la langue. De fait, **d'autres dimensions essentielles du langage ne sont plus enseignées** : la découverte de la littérature est ignorée, ainsi que la production d'écrit. La place laissée aux autres disciplines se réduit voire disparaît. Un enseignant de CP témoigne : « *Je finis par devoir renoncer à des champs disciplinaires entiers. Pourtant, au début, j'étais résolu à ne pas céder à cette tentation* ».

Une entrée unique dans la lecture

Ce qui est privilégié c'est donc le **repérage phonologique** à l'échelle de syllabes artificielles et de non mots, souvent avec le recours à des supports imagiers. **On ne propose donc pas aux élèves de prélever des indices syntaxiques visuels à l'échelle de la phrase et du texte** (marques d'accord par exemple) et ainsi construire les unités de sens nécessaires à une lecture experte.

Un enseignement modulaire, sans accès au sens

L'IGEN pointe que le programme est une suite de modules isolés d'apprentissage du code alphabétique, sans proposer d'enseignement méthodique de la découverte de vrais textes et de leur compréhension. De ce fait, **les élèves sont entraînés à la lecture rapide, mais pas à une lecture expressive fondée sur le sens du texte.**

Un groupe classe atomisé

Comme l'enseignant-e est excessivement mobilisé-e par le travail en ateliers dirigés, **l'organisation de la classe est bouleversée. Sa dimension collective est niée** par l'exigence d'organiser pour les autres élèves un travail individuel silencieux afin de ne pas gêner l'atelier où d'ailleurs **les élèves n'interagissent jamais entre eux (phénomène renforcé sur tablette)**. Le maintien dans une activité autonome sur tablette est confondu avec l'implica-

"Agir pour l'Ecole"

... Défendons notre liberté pédagogique !

tion active de l'élève dans les apprentissages scolaires.

Des écarts renforcés entre élèves

L'individualisation exclusive prônée par *Agir pour l'Ecole* prive donc la classe des ressources du collectif-apprenant. Pourtant le Centre National d'Etude des systèmes SCOLaires (CNECSO) a montré à quel point les savoirs des élèves sont renforcés dans les contextes coopératifs. A l'inverse, **quand la différenciation est trop centrée sur l'individu, les écarts entre élèves s'accroissent**. C'est ce que pointe l'IGEN qui indique que les décalages entre les élèves se creusent selon les réussites ou échecs aux tests qui conditionnent la progression ou la stagnation des élèves.

De la répétition sans différenciation

Pour les élèves qui mettent du temps à entrer dans la combinatoire, les répétitions incessantes peuvent relever d'une **forme de maltraitance**. En effet, **aucun détour n'est aménagé, aucune différenciation n'est proposée** sauf à progresser plus ou moins vite dans le programme. Le protocole insiste d'ailleurs : « *c'est à force de répétitions que les élèves les plus fragiles automatisent ces compétences* ».

Négation de la professionnalité enseignante

L'IGEN pointe ainsi **un manque de flexibilité dans l'étayage, des aides inadaptées pour dépasser les obstacles et une absence d'analyse des procédures conduisant à l'échec ou à la réussite**. Des interventions qui relèvent typiquement du travail pédagogique ordinaire, mais qui sont interdites par *Agir pour l'Ecole* réclamant une totale conformité au protocole d'entraînement.

Quant à l'application du protocole via des tablettes numériques dès la GS, c'est désormais le logiciel qui dirige intégralement l'enseignement, le rôle de l'enseignant-e se cantonnant essentiellement à de la maintenance informatique (recharger les tablettes et régler les problèmes de casques et de micros...).

Une efficacité contestée

L'auto-promotion d'une efficacité présumée ! Pour *Agir pour l'Ecole*, qui n'hésite pas à financer elle-même des études, le doute n'est pas permis sur l'efficacité de son programme. Dans ses communications publiques, l'amélioration partielle des compétences en décodage se traduit par diviser par deux l'échec scolaire... Une étude parue en 2019, co-signée par Laurent Cros, concepteur du programme alors directeur de l'association, montre **des écarts positifs plutôt faibles, sans pouvoir renseigner sur les effets à long terme sur la compétence de lecteur acquise**.

Des effets limités au contexte de l'expérimentation

Hormis les contextes où des moyens d'encadrement supplémentaires sont mis en œuvre et où une collaboration avec le monde de la recherche crée une dynamique relevant de « l'effet expérimentation » (une plus grande motivation



des personnels provoquant une amélioration des résultats), **chercheurs, DEPP et IGEN concluent à l'absence d'effets notoires**.

Une lecture unidimensionnelle

En 2014, un rapport de la DEPP confirme certes des **progrès phonologiques, y compris pour les élèves les plus faibles, mais des progrès faibles voire inexistantes dans les autres domaines** et interroge sur la durabilité des effets constatés. L'IGEN pointe que **le focus mis sur le code et la fluence rend aveugle à la maîtrise des autres compétences en français** et dans les autres disciplines sous-dimensionnées (« *Pour évaluer correctement le programme, il faudrait envisager ce qu'il a apporté mais aussi s'interroger sur ce que sa réalisation a empêché* »).

Les parents plus dociles que les enseignants ?

Selon l'ex-directeur d'*Agir pour l'Ecole*, les résultats décevants du protocole seraient dus à l'indiscipline des enseignant-es dont « *seulement 20% s'y conforment intégralement* ». **Le recours au numérique et aux parents permettrait de contourner cette difficulté pour obtenir des résultats l'été qui ne seraient pas obtenus en classe**. En somme, le protocole serait plus efficace entre les mains de parents d'élèves de REP/REP+ qu'entre celles de professionnels de la pédagogie ! **Qui peut y croire ?**

Vacances apprenantes ?

Syndicats, associations complémentaires de l'école, parents d'élèves et mouvements pédagogiques se sont insurgés contre le projet de vacances « apprenantes » qu'a déployé *Agir pour l'Ecole* à destination des élèves qui sortaient de GS. En ce sens, **le SNUipp-FSU 62 a adressé un courrier à l'IA et aux maires du Pas-de-Calais**. Exit les enseignant-es (cf. Négation de la professionnalité) ! *Agir pour l'Ecole* a eu recours à des personnels en contrats civiques pour effectuer la même expérimentation qu'en classe pendant l'été en liaison avec des familles volontaires !

Une commission départementale

Pour le SNUipp-FSU 62, les enseignant-es ne sont pas des exécutant-es à la botte d'officines privées mais des concepteurs et conceptrices d'un enseignement défendant les valeurs d'une école républicaine laïque et émancipatrice. Pour faire face à ces ingérences qui tendent à restreindre la liberté pédagogique des enseignant-es, notre syndicat a créé une commission départementale spécifique. Vous pouvez d'ores et déjà lui faire remonter vos remarques : snu62@snuipp.fr

Commission départementale du SNUipp-FSU 62

... La retraite, on la veut meilleure !

Les retraité-es ont toute leur place dans le SNUipp-FSU

L'épisode de la pandémie, malheureusement toujours active, a montré les formidables ressources que constituent les services publics et leurs personnels en même temps que révélé les failles creusées par des années de politiques libérales. Réduction du rôle de l'État, des dépenses publiques, fiscalité allégée pour les plus riches, privatisation des entreprises publiques, abaissement du « coût du travail », des salaires et des retraites, constituent un cocktail qui conduit à l'explosion des inégalités et à l'augmentation de la pauvreté. La Sécurité Sociale, elle aussi soumise à rude épreuve, ne permet plus l'accès aux soins pour tous.

Les retraité-es du SNUipp et de la FSU prennent bien sûr leur place avec les actifs dans les combats pour une société plus juste, plus solidaire et ils continueront de le faire. Il leur appartient aussi de porter un regard sur les mesures qui les ciblent spécifiquement et d'affirmer les revendications du « corps social » qu'ils constituent notamment en matière de niveau de pension, de reconnaissance de leurs place et rôle, de leurs droits à la dignité.

La période qui s'ouvre risque de leur offrir de nombreuses occasions de se mobiliser ! Des propos fleurissent pour les désigner comme responsables et bénéficiaires de la crise sanitaire (pour ceux qui y ont survécu !) et suggérer de les taxer. Ainsi Christophe Barbier le 25 février 2020 : « Pour sauver quelques vies de personnes très âgées, on va mettre au chômage des milliers de gens ? » et l'inévitable François De Closets qui accuse les "nouveaux vieux" nés dans les années 50 (donc pas lui) « d'appartenir à une génération prédatrice, redevable aux moins de 60 ans ».

D'autres emboîtent le pas, préparant ainsi à l'idée que les retraité-es doivent payer leur part des conséquences de mesures prises pour les protéger. On est loin de la solidarité intergénérationnelle... Quelles seront les propositions du gouvernement en matière de revalorisation des pensions, de niveau de CSG, de mise à contribution pour la perte d'autonomie ? Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) en préparation devrait nous éclairer rapidement.

En cette rentrée sociale, le renforcement de notre organisation syndicale sera un atout précieux.

Autonomie : une 5^{ème} branche à redouter

Dans le cadre du projet de loi relatif à la dette sociale, dans son article 4, la création d'une nouvelle branche de la Sécurité Sociale, consacrée à la perte d'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap, a été votée par l'Assemblée Nationale.

La question de l'autonomie concerne l'ensemble de la population, sa perte pouvant être la conséquence d'une maladie, d'un accident, d'une usure, d'un handicap. Rien ne peut justifier un traitement différent de ses conséquences selon un critère d'âge.

Pour la FSU et le SNUipp, la prise en charge de la perte d'autonomie que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale liée aux cotisations sociales et assurée par la Sécurité Sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans sa branche maladie. Elle trouverait logiquement sa place aux côtés de la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès, tous

«risques» biologiques de la vie.

Le choix du gouvernement de créer une branche spécifique ouvre la porte à un financement par des organismes privés, par les collectivités locales en fonction de leurs choix et moyens, intégrant une part assurantielle individuelle dont dépendrait le niveau des prestations.

Exit la solidarité intergénérationnelle, fondement de la branche maladie pour faire place aux inégalités de traitement selon les moyens.

La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire, avec un droit universel de compensation.

Les SNUipp et la FSU revendiquent la prise en charge de ce risque à 100% par la Sécurité Sociale.

Le texte de loi doit être arrêté à la fin du mois de septembre 2020.

Alain DERCOURT



Début de carrière

... Exigeons un meilleure formation initiale !

Bienvenue à nos nouvelles et nouveaux collègues !

Oral de titularisation : du stress supplémentaire pour les stagiaires

Dans le contexte de la crise sanitaire de la fin de l'année 2019-2020, le ministère de l'Éducation Nationale a décidé de supprimer les épreuves orales du CRPE et de créer une épreuve orale renommée « entretien professionnel » pour les lauréat-es concerné-es, donc une grande partie des stagiaires 2020-2021.

Ces entretiens se dérouleront entre mars et juin 2021. La commission sera composée de 2 juré-es :

- un membre du corps d'inspection ;
- un membre du corps auquel appartient le ou la stagiaire, donc un-e professeur-e des écoles.

Cet entretien de 30 minutes débutera par une présentation de 10 minutes par la-le stagiaire d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année, suivie par un échange avec la commission. Cette dernière rendra un avis qui sera communiqué au jury de titularisation.

Cet entretien professionnel va permettre au ministère de « tester » son futur oral professionnel, nouvelle épreuve du CRPE 2022. **Pour le SNUipp-FSU, ce dispositif n'a aucun intérêt et ne fera qu'alourdir une année de stage déjà trop chargée entre les visites, la charge de classe, le master ou le DU à valider...**

Stages « début de carrière » : venez nombreux-ses !

Le SNUipp-FSU organise un stage « début de carrière » à destination des FS, T1, T2 et T3. Venez vous informer sur :

- le déroulement de la carrière : titularisation, avancement, échelons...
- la rémunération : traitement, indemnités...
- vos droits : obligations de service, temps partiel, absences, mutation/mouvement...



STAGE SYNDICAL
DÉBUT DE CARRIÈRE
MARDI 24 NOVEMBRE
DE 9H À 16H
À ARRAS
SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



STAGE SYNDICAL
DÉBUT DE CARRIÈRE
JEUDI 26 NOVEMBRE
DE 9H À 16H
À : LE PORTEL
SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Plus d'infos et inscriptions: 62.snuipp.fr

Des infos, des questions à poser... Contactez vos délégué-es début de carrière !

N'hésitez pas à nous rencontrer également le midi lors des permanences INSPE, et à rejoindre les groupes Facebook dédiés :



- Fonctionnaires stagiaires Pas-de-Calais 2020/2021
- T1 du Pas-de-Calais 2020/2021
- PE T2 du Pas-de-Calais 2020/2021



Laureline Pira
TRS (circo de Saint-Omer 2)
T3, élue en CAPD
laureline.pira.snuipp@gmail.com
07.81.63.78.58



Alexandre Ducrocq
Enseignant élémentaire à St Martin
Boulogne (circo de Marquise)
T6
alexandre.ducrocq.snuipp@gmail.com
07.81.68.06.60

Alexandre DUCROCQ - Laureline PIRA



NEO.SNUIPP.FR
pour les professeurs des écoles
entrant dans le métier

... Exigeons un vrai statut et un vrai salaire !



Il est urgent d'améliorer la rémunération et le temps de travail des AESH

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus. Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement

l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. **Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.**

La tendance à la généralisation des PIAL dégrade également les conditions de travail. Les AESH, désormais mutualisés, voient leur champ d'intervention et le nombre d'élèves pris en charge augmenter au gré des besoins, nécessitant une adaptation de tous les instants.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU.

PIAL

... Revendiquons l'abandon des PIAL !

PIAL : Où en est-on ?

De l'expérimentation en 2019, à leur mise en œuvre quasi généralisée en 2020, la philosophie est la même : « le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation ».

L'objectif est clair, l'ADN du PIAL est dans l'organisation des ressources humaines au détriment de la compensation du handicap de chaque élève. Si le PIAL a pu éclaircir quelques situations de gestion de ressources humaines, le constat dans l'ensemble est largement négatif. Nous assistons à une quasi-disparition de l'accompagnement individuel, à une réduction du nombre de postes dans certains PIAL, à une interchangeabilité des accompagnant-es sans connaissance des enfants, de leur difficulté et de leur handicap. Pendant la période de confinement et de retour du confinement, certains AESH ont même été utilisés à des tâches administratives et ont été obligés de venir sur site pour faire acte de présence. A

aucun moment, l'encadrement n'a aidé les AESH dans leur mission d'accompagnement à distance, par une réflexion, une formation ou des outils à élaborer. Le PIAL ne répond pas à l'objectif premier : l'accompagnement humain, qui doit avant tout travailler à la compensation du handicap de l'enfant, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas étendre la mission d'accompagnement individuel à une aide pour la classe ou pour l'établissement et ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique de l'enseignant.

Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui sont en premier lieu une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local. Les PIAL ne doivent pas remettre en cause la qualité de l'accompagnement des élèves et la qualité de travail des AESH.

Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus forts ensemble !

1/ LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répétera jamais assez... Ce sont uniquement les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes aux syndiqué-es qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

2/ A QUOI ÇA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



3/ LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les conditions de travail, les réflexions sur le métier, la recherche... tous les sujets sont abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

4/ LE SYNDICAT, ÇA PREND DU TEMPS ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5/ LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout-e seul-e ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e.

6/ LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°7)



7/ LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°6)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



9/ LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7, 8...)

8/ LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

10/ C'EST TROP CHER

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés, même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

N'hésitez plus !
Syndiquez-vous en ligne :
adherer.snuipp.fr/62